Acte Certifié exécutoire

Envoi: 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication: 19/06/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de A PORTOR TO THE PARTE IN THE PA

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

l'Assemblée **N°** CP-2009-9-2-5

Séance du vendredi 12 juin 2009

ADHESION DU DEPARTEMENT DU HAUT RHIN A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES AERONAUTIQUES DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIERES ET LE SUD ALSACE (APRA)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide:

- d'adhérer à l'Association, pour la Promotion des Activités Aéronautiques (APRA) dans la zone des Trois Frontières (Mulhouse-Basel) et le Sud Alsace, en tant que membre associé,
- de désigner :
 - ==> M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, en tant que représentant titulaire, au sein de l'APRA,

==> M. Alphonse HARTMANN, Vice-Président du Conseil Général, en tant que représentant suppléant, au sein de l'APRA.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions